Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

RC sous plan de continuation.

Par arpete71

Bonjour,
Mon employeur, sous plan de continuation redressement, refuse ma demande de rupture conventionnelle au motif qu'il ne pourrait embaucher pour me remplacer (rc à l'initiative du salarié).
Est-il vraiment bloqué pour une embauche ? lui faut-il l'accord du juge commissaire ?
En vous remerciant pour les infos,
cordialement.

Par DIU1973

BONJOUR
Un employeur n'est pas dans l'obligation d'accepter une rupture conventionnelle (à fortiori s'il est en difficulté financières), ni de donner les raisons de son refus.

Par arpete71

Merci.
L'employeur ne serait pas contre cette rc à mon initiative.
Simplement, si il l'accepte, peut-il embaucher un nouveau salarié ? doit-il obtenir l'accord du juge commissaire ?